

PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL

- Zone rurale où l'imperméabilisation doit être limitée ($Ci_{moyen}=0,2$) et où les débits d'écoulement des eaux pluviales doivent être maîtrisés
- Zone urbaine ou rurale où l'imperméabilisation est limitée (cf code couleur des Coef d'imp max) et où les débits d'écoulement des eaux pluviales doivent être maîtrisés
- Zone urbaine ou rurale où sont nécessaires des installations de collecte, de stockage et de traitement des eaux pluviales

Coefficient d'imperméabilisation maximal à respecter :

Applicable à la parcelle en zone U et à toute la zone en zones AU, A et N

- Ci global = 20%
- Ci max = 70%
- Ci max = 80%

MC1	Identifiant de la mesure compensatoire
V10 = 1620 m ³	Volume de rétention (10 = protection 10 ans)
S = 7,6 ha	Surface desservie
Qf = 23 L/s	Débit de fuite

Proposition d'aménagement :

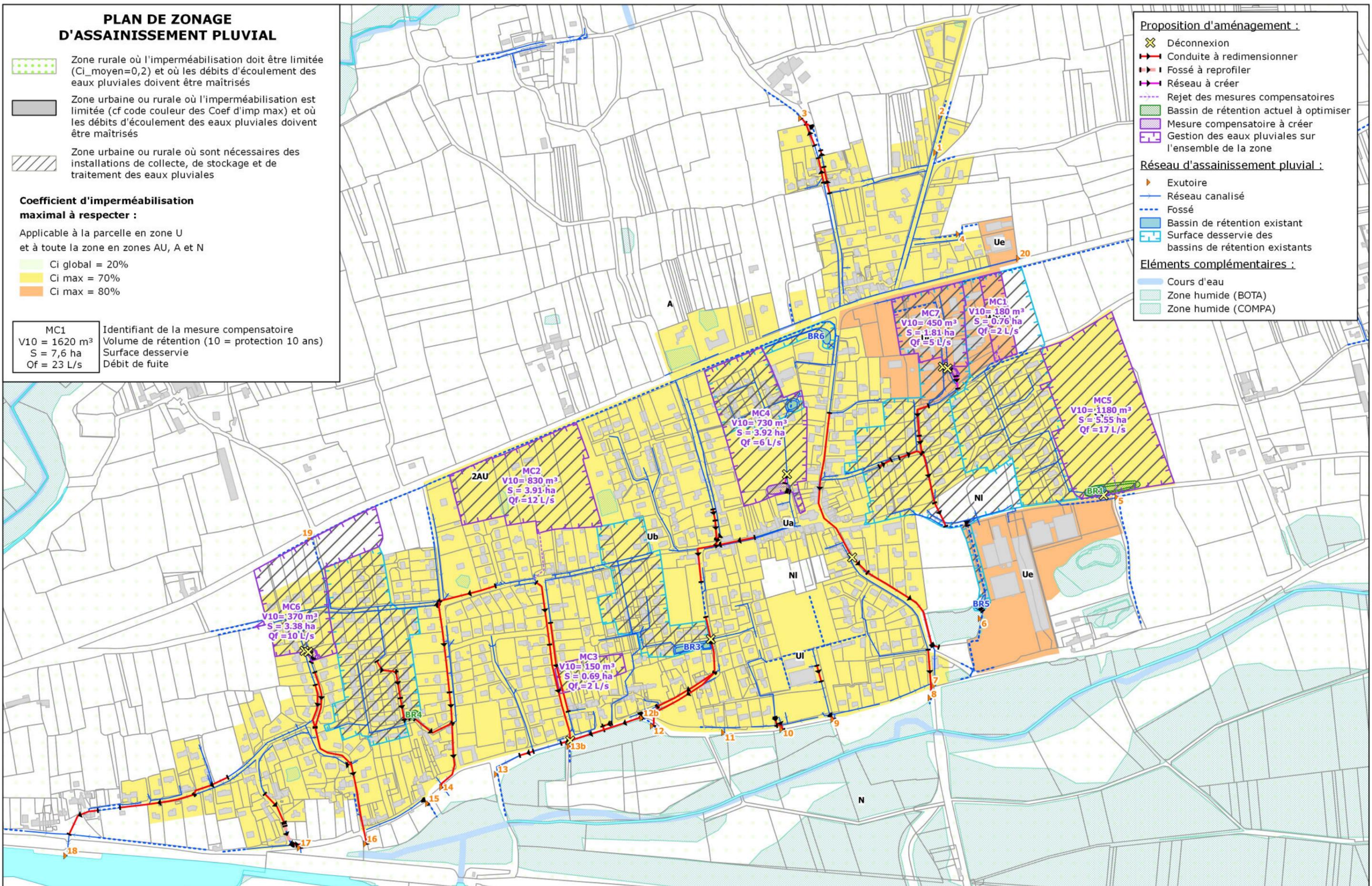
- Déconnexion
- Conduite à redimensionner
- Fossé à reprofiler
- Réseau à créer
- Rejet des mesures compensatoires
- Bassin de rétention actuel à optimiser
- Mesure compensatoire à créer
- Gestion des eaux pluviales sur l'ensemble de la zone

Réseau d'assainissement pluvial :

- Exutoire
- Réseau canalisé
- Fossé
- Bassin de rétention existant
- Surface desservie des bassins de rétention existants

Éléments complémentaires :

- Cours d'eau
- Zone humide (BOTA)
- Zone humide (COMPA)



Maître d'ouvrage :
Commune de VAIR-SUR-LOIRE

PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL

Plan de détail du Bourg de la commune

Commune déléguée d'ANETZ

Etude : SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL
Réalisation : Juin 2016 - Mise à jour Avril 2019
Echelle : 1:6 500



EF Etudes
4, rue Galilée
BP 4114
44341 BOUGUENAIS
Tél : 02 51 70 67 50
Fax : 02 51 70 62 85